

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article812>



La Dotation Horaire Globale (DHG)

- SECONDAIRE



Date de mise en ligne : vendredi 22 mars 2013

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Qu'est-ce qu'une DHG, comment réagir et comment lutter ?

C'est quoi ?

C'est le nombre d'heures d'enseignement octroyé à l'établissement par l'Inspection Académique (pour les collèges) ou par le Rectorat (pour les lycées). Elle est calculée en fonction des effectifs prévus d'une année à l'autre et des options ou spécialités proposées dans l'établissement. La DHG est donc attribuée à l'établissement, elle n'est pas votée. Elle déterminera entre autre le nombre d'élèves par classe et les créations ou suppressions de postes. Cette dotation se compose d'Heures Poste, qui constituent les services des enseignants, et d'Heures Supplémentaires Annuelles. Tous les enseignements et tous les dispositifs éducatifs de l'établissement dépendent de la répartition de ces heures. Une partie d'entre elles sont fléchées (heures statutaires, UNSS, section européennes...) et il n'est pas possible de les utiliser autrement. Les autres sont réparties entre les disciplines pour assurer les horaires nationaux, et pour les dispositifs spécifiques de l'établissement (groupes, renforcements horaires, projets etc). Cette répartition peut entraîner des créations ou des suppression de poste et doit être votée par le CA.

Lutter pour récupérer nos heures, et nos postes !

Le calcul des DHG par le rectorat est réalisé en fonction des réalités locales : nombre d'élèves (souvent sous estimé), zone sensible...mais est aussi le reflet de la politique éducative du moment. Depuis plusieurs années ces calculs aboutissent à des dotations en baisse constante. Pour obtenir les heures dont nous avons besoin, il n'y pas d'autres solutions que la lutte collective : grèves, manifestations et pression sur l'institution ! C'est ainsi que nous pourrons obtenir les heures indispensables au maintien des emplois et à assurer des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves dignes de ce nom.